

MOB.
REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

**MINISTÈRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

DIRECTION DE LA COOPÉRATION
ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

N°MEF/DCEF/DCM

F-1321

Dakar, le.....

03 DEC 2007

COMPTE RENDU DE MISSION

OBJET : 5^{ème} session de la Commission de Partenariat entre le Sénégal et le Grand-Duché du Luxembourg (Luxembourg, 20-21 novembre 2007).

La 5^{ème} Commission de Partenariat entre les Gouvernements du Sénégal et du Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue à Luxembourg, le 21 novembre 2007. La Commission de Partenariat était co-présidée par Son Excellence Monsieur Jean-Louis Schiltz, Ministre de la Coopération et de l'Action Humanitaire du Grand-Duché de Luxembourg et Son Excellence Monsieur Abdoulaye Diop, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances de la République du Sénégal.

Dans son intervention, Son Excellence Monsieur Abdoulaye Diop, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances de la République du Sénégal a souligné l'exemplarité de la coopération entre les deux pays, en témoignent les nombreuses rencontres qui se sont multipliées ces dernières années. Monsieur le Ministre a également remercié en son nom et au nom du peuple sénégalais, le Luxembourg pour son aide au développement qu'il a qualifiée d'excellente et en parfaite adéquation avec le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté du Sénégal et la Stratégie de Croissance accélérée.

Le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire du Grand-Duché de Luxembourg a également souligné les bonnes relations de coopération entre les deux pays et a qualifié le Sénégal de partenaire fiable dont le développement économique et des finances publiques est en bonne voie. Monsieur le Ministre a rappelé les axes prioritaires retenus pour le Programme Indicatif de Coopération 2007-2011, à savoir, (i) la santé de base, (ii) l'eau et l'assainissement et (iii) l'éducation, la formation et l'insertion professionnelle. Au niveau de l'insertion professionnelle, Monsieur le Ministre Schiltz a souligné le rôle important de celle-ci non seulement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté mais également dans le domaine de la migration. Monsieur le Ministre a également rappelé l'importance que le Luxembourg attache à l'intégration régionale et l'intérêt que le Luxembourg porte au Programme Economique Régional (PER) quinquennal (2006-2010) de l'UEMOA, notamment les volets microfinance et communication. A cet effet, le Luxembourg est sur le point de signer un accord avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest visant la mise en œuvre d'un programme axé sur la promotion des secteurs financiers inclusifs dans la zone UEMOA.

1. Dialogue politique

Au niveau du dialogue politique, les deux Ministres ont abordé les Accords de Partenariat Economique actuellement en négociation entre les pays ACP et l'Union européenne. Ces accords devraient permettre, au-delà des actions de coopération au développement traditionnelles dans les secteurs sociaux, de développer une coopération économique avec l'Union européenne. Monsieur le Ministre Schiltz a évoqué ses craintes, en cas d'échec de la conclusion de l'APE entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest d'ici fin 2007, de voir le débat se déplacer vers les pays non PMA, étant donné que ceux-ci ne pourront pas bénéficier du régime de faveur « *Tout sauf les armes* » dans le cadre de leurs échanges commerciaux avec l'Union européenne.

Monsieur le Ministre Diop a approuvé sans réserve l'analyse de Monsieur le Ministre Schiltz sur les APE et a recommandé de profiter du prochain sommet UE-Afrique qui se tiendra à Lisbonne les 8 et 9 décembre 2007 pour continuer le dialogue en vue d'une part, de réaffirmer l'enjeu des APE pour le développement des PMA, mais également pour écouter les craintes des pays réticents.

2. Revue et bilan du Programme Indicatif 2002-2006

Le premier PIC étant arrivé à terme, les deux parties ont procédé au bilan de celui-ci. En termes financiers, l'enveloppe indicative allouée au PIC 2002-2006 était de 34,5 millions d'euros. Sur la période de mise en œuvre du PIC 1, les déboursements luxembourgeois en faveur des projets bilatéraux et multilatéraux se sont élevés à 32,38 millions €, soit 93,87% de l'enveloppe. Si on y ajoute l'aide humanitaire accordée en 2002 suite aux intempéries dans le nord du Sénégal, et l'assistance technique, ce montant s'élève à 34,75 millions €, soit 100,73% de l'enveloppe du PIC. Il y a lieu de noter qu'en marge du PIC, la coopération luxembourgeoise soutient également financièrement (2,54 millions -€), sept ONG luxembourgeoises qui mettent en œuvre des projets de développement au Sénégal. Les deux parties ont ensuite procédé à la revue des projets du PIC 1 actuellement en cours d'exécution :

• Projets bilatéraux

- SEN/010 « Santé dans la région de St Louis » ;
- SEN/011 « Hydraulique villageoise Tivaoune » ;
- SEN/012 « Hydraulique villageoise région de Louga » ;
- SEN/014 « Centre hospitalier Abas Ndao II » ;
- SEN/016 « Lycée technique de Thiès » ;
- SEN/018 « CETF St Louis ».

Les deux parties se sont accordées pour constater que la mise en œuvre des projets bilatéraux a donné entière satisfaction. La partie luxembourgeoise a exprimé ses craintes relatives aux mouvements de grève récurrents du personnel du Lycée de Thiès qui minent la bonne mise en œuvre des volets *soft* du projet. La partie sénégalaise a indiqué que des négociations entre le Gouvernement et le personnel du Lycée de Thiès sont actuellement en cours et qu'elle était confiante que ces négociations aboutiront à un accord respectant à la fois les revendications des enseignants et les procédures réglementaires en matière de recrutement dans la fonction publique. La partie luxembourgeoise a également mentionné que le budget du projet SEN/014 « Centre hospitalier Abas Ndao II » présente un reliquat de quelque 190'000-€ qui sera affecté pour mettre en œuvre quelques formations additionnelles au niveau de la gestion de l'hôpital.

• Projets multilatéraux

- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) : PAREP (fonds de développement local à Saint-Louis), Plates-formes multifonctionnelles, Promotion des dynamiques locales de

- décentralisation (axe Louga, Saint Louis, Matam), Community Water Initiative (Mali, Niger, Sénégal);
- **Bureau International du Travail (BIT)** : Appui aux programmes de pistes rurales (PROHIMO), Renforcement des micros entrepreneurs (GERME)/Mali, Sénégal, Burkina Faso ;
 - **Organisation Mondiale de la Santé (OMS)** : Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en matière de Santé (Sénégal, Nicaragua), Prévention des maladies transmissibles (Louga, Saint Louis, Matam) ;
 - **Le Fonds des Nations unies pour l'Enfance (UNICEF)**: Développement intégrée de la petite enfance, Développement du jeune enfant dans la région de Matam ;
 - **Fonds des Nations unies pour la Population (FNUAP)** : Appui aux structures de la santé (Matam, Richard Toll) ;
 - **Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE)** : PADELIA (Développement des institutions de l'environnement)/Mali, Niger, Sénégal et Burkina Faso).

Les deux parties se sont accordées pour constater que la mise en œuvre des programmes multilatéraux a donné entière satisfaction. Le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PAREP), exécuté par le PNUD, a fait l'objet d'une présentation de la partie sénégalaise qui met en évidence les synergies développées avec des projets bilatéraux dans le cadre de l'insertion professionnelle. Dans ce cadre, le PAREP a pu accompagner et insérer des sortantes des Centres d'Enseignement Technique Féminin de Saint-Louis, Podor, Dagana et Matam. Le FDL, fruit d'une collaboration entre le PNUD et la Mission de la Coopération Luxembourgeoise par le biais du "Fonds Microprojets", agit également en étroite collaboration avec les projets de formation professionnelle financés par la coopération luxembourgeoise, le programme "GERME" du BIT et l'ONUDI dans le cadre de la création de micro-entreprises. Dans ce cadre, la partie sénégalaise a souhaité que le « Fonds Microprojets » soit relancé afin d'appuyer des activités d'associations qui n'ont pas accès à des financements. La partie luxembourgeoise s'est engagée à examiner les modalités d'une relance du « Fonds Microprojets » dans les meilleurs délais.

3. Le Programme Indicatif 2007-2011 :

Le PIC 2007-2011 a été signé à Dakar le 26 janvier 2007 et prévoit une enveloppe budgétaire indicative de 53,3 millions d'euros, ce qui représente une augmentation substantielle par rapport au PIC 2002-2006. Les deux parties se sont félicitées du partenariat constant entre les autorités sénégalaises, la Mission de la Coopération Luxembourgeoises à Dakar et les agences onusiennes, qui a caractérisé le processus d'identification des programmes du PIC 2007-2011 à la suite de la 4^{ème} Commission de Partenariat qui s'est tenue à Dakar en avril 2005. Le PIC 2007 - 2011 cible prioritairement :

- la lutte contre le chômage des jeunes par la formation et l'insertion professionnelle ;
- la réduction de la mortalité et de la morbidité materno-infanto-juvénile ;
- l'accès à l'eau potable et à l'assainissement
- et la bonne gouvernance.

Les interventions de la coopération au développement sont une contribution du Grand-Duché de Luxembourg à la réduction de la pauvreté au Sénégal conformément au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

Le PIC 2007-2011 sera composé de deux programmes quinquennaux ainsi que d'une composante d'accompagnement :

- Un Programme santé de base (avec un sous-programme accès à l'eau potable et à l'assainissement)
 - Un Programme d'enseignement technique, de formation professionnelle et d'insertion professionnelle et
 - une Composante d'accompagnement « bonne gouvernance locale, promotion du genre ».
- Le partenariat qui caractérise les relations de coopération entre les deux pays et notamment les activités

d'identification, de formulation et de mise en œuvre des programmes du PIC 2007-2011 ainsi que la concentration de la zone d'activité dans un nombre restreint de départements administratifs, permet d'aborder ces activités sous l'angle du développement local intégré.

La zone de concentration du PIC sera constituée de quatre régions (Matam, Saint Louis, Louga, Thiès) dont trois constitueront la zone opérationnelle de concentration (Matam, Saint Louis, Louga). Les régions choisies pour constituer la concentration opérationnelle sont toutes reconnues pauvres et faiblement pourvues en services sociaux de base. En dehors de la zone opérationnelle du CCA/UNDAF¹, qui est limitrophe de la région de Matam, la zone de concentration du PIC est la plus défavorisée économiquement tout en étant celle qui a le plus de potentialités de s'enrichir si la main d'œuvre qualifiée est disponible. Le **programme de santé** vise à réduire le taux de mortalité maternelle due à un contact tardif du patient et/ou de la parturiente avec les services de santé et/ou une pénible évacuation sanitaire dans des conditions inappropriées. La zone de concentration du PIC est l'une des rares au Sénégal à connaître deux flambées du paludisme par an qui sont la cause de plusieurs morts d'enfants et de femmes gestantes. Le programme de santé est fondé sur le principe de la mobilisation communautaire en vue de faire émerger une demande de services au niveau du premier contact avec le système de santé. Le **sous-programme eau et assainissement** sera localisé à Louga et Thiès. En plus de ses résultats connus, ce programme est un puissant moyen de prévention d'épidémies telle que le choléra. Le **programme de formation professionnelle** vise à fournir à la zone de concentration de la coopération luxembourgeoise la main d'œuvre qualifiée conformément aux besoins de son économie renaissante par la mise en place d'un réseau d'ateliers-écoles. L'élément novateur de ce programme est l'approche plus systématique et plus méthodique de la préparation des jeunes formés pour un accès à l'emploi. Le PIC 2007-2011 retient la prise en compte des **thématiques transversales** suivantes : la bonne gouvernance locale est prise en compte dans le programme de santé et dans le programme de l'eau et de l'assainissement par l'accent mis à la préparation des acteurs impliqués à la gestion effective des compétences transférées et à la promotion du contrôle citoyen. le genre est une dimension mise en avant tant dans la formation et que dans l'insertion professionnelle des jeunes et des groupes vulnérables. Dans la zone de concentration du PIC, la forte émigration a fait que la femme est devenue, au niveau familial, l'interlocutrice la plus présente et l'actrice dont le renforcement des capacités est le plus immédiatement bénéfique pour la famille. Les actions de lutte contre la pauvreté menées de manière transversale intègrent la dimension genre dans le ciblage des bénéficiaires. Le transfert de savoir-faire est retenu comme un principe qui doit guider la mise en œuvre du 2^{ème} PIC. A cet effet, la modalité multi-bilatérale sera combinée avec l'exécution bilatérale. Le choix de la modalité multi-bilatérale se fonde sur le souci d'introduire des innovations dans les pratiques professionnelles tout en maintenant une harmonie dans les approches opérationnelles des programmes. Sur base du rapport d'identification, qui fait partie intégrante du PIC 2007-2011, Lux-Development, l'agence luxembourgeoise pour la coopération au développement, a été mandatée par le Ministère des Affaires étrangères luxembourgeois, pour formuler les quatre programmes suivants :

• SEN/023 «Accompagnement des Programmes»	2'000'000-€
• SEN/024 «Education et insertion professionnelle »	15'000'000-€
• SEN/025 « Programme de santé de base »	12'000'000-€
• SEN/026 « Eau & assainissement »	15'000'000-€
	44'000'000-€

Les principaux enjeux de la formulation étaient de :

- concevoir des programmes de développement intégrés aux cadres nationaux sectoriels et prenant en compte la décentralisation ;

¹ CCA/ UNDAF : Common country assesment/ United Nations Development Assistance Framework (Bilan Commun de Pays/ du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement)

- assurer une cohérence globale des composantes du programme : intersectorialité, articulation des composantes bilatérales et multilatérales ;
- intégrer les thématiques transversales (gouvernance, genre) ;
- concevoir des systèmes de suivi et évaluation et de pilotage intégré et cohérent.

Chaque étape a été caractérisée par une forte mobilisation et une participation des acteurs sénégalais au niveau régional et national. On peut noter également une implication directe et continue des Directeurs et Cadres nationaux, en particulier à travers les comités *ad hoc*.

Lux-Development, l'agence luxembourgeoise pour la coopération au développement, a informé les deux parties que le processus de formulation était dans la phase finale ; ce qui présage un démarrage de la mise en œuvre début 2008.

Dans ce contexte, il a été rappelé que la mise en œuvre des différents programmes du PIC entraînera inévitablement des coûts de fonctionnement à la charge des autorités sénégalaises. Il est recommandé que la budgétisation de ces coûts soit faite en temps utile afin de permettre une mise en œuvre optimale et une bonne appropriation.

ANNEXE :

Composition de la délégation luxembourgeoise :

Monsieur Jean-Louis SCHILTZ
Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

Monsieur Olivier MAES
Directeur adjoint de la Coopération

Monsieur Jacques FLIES
Coordinateur du Service Opérations à la Direction de la Coopération

Monsieur Marc FRANCK
Chef du bureau de la Coopération à Dakar

Monsieur Jean-Marc LENTZ
Chargé de programmes à la Direction de la Coopération

Madame Béatrice KIRSCH
Coordination de la coopération multilatérale (ONU et agences spécialisées)

Monsieur Luc DOCKENDORF
Coopération avec les ONG

Composition de la délégation sénégalaise

Son Excellence Monsieur Abdoulaye DIOP
Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances

Monsieur Talla FALL
Chargé d'affaires de l'Ambassade de la République du Sénégal au Benelux

Monsieur Mamour Ousmane BA
Chef de la Division de la Coopération à la DCEF, Ministère de l'Economie et des Finances

Monsieur Mamadou Lamine KONATE
Directeur de Cabinet du Ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle

Monsieur Mandiaye LOUM
Coordonnateur de la CAS/PNDS, Ministère de la Santé et de la Prévention médicale

Monsieur Ousmane KA
Coordonnateur de la CSO/PLCP, Ministère de la Solidarité nationale

Monsieur Modou MBAYE
Conseiller technique du Ministre d'Hydraulique et du Réseau hydrographique national